

049_2026_FIN

Département des Yvelines
JOUARS-PONTCHARTRAIN

L'an deux mille vingt-six le 23 avril à 19h30, le Conseil Municipal légalement convoqué, s'est réuni dans la salle du Conseil municipal en séance publique sous la présidence de **Monsieur Thomas MENGELLE-TOUYA**.

Date de la convocation : 10 avril 2026

EN EXERCICE : 29

PRESENTS : 22 ; 21 aux points 5.2 approbation du compte administratif du budget annexe Développement économique 2025 et 5.7 approbation du compte administratif du budget principal 2025

VOTANTS : 29 ; 28 aux points 5.2 approbation du compte administratif du budget annexe Développement économique 2025 et 5.7 approbation du compte administratif du budget principal 2025

ETAIENT PRESENTS : Mesdames et Messieurs MENGELLE-TOUYA (sauf aux points 5.2 et 5.7) – STOOS – MAGNIER – GAMPACKAT – GUEZENEC – GODIN – ROUELLE – COSTARD – SUTRA – BOYE – BOGE – HOURTOLOU – GISQUET – LOTODE – DA COSTA – DEFRANCE – FAUCHERY – SEBASTIEN – DE SAINT POL – THOMASSET – DILASSEUR – LYNCH

ABSENTS EXCUSES :

Madame RAMALHO-CLAUDIO avait donné pouvoir à Madame STOOS

Madame D'ASTA avait donné pouvoir à Monsieur MAGNIER

Madame DUBUS avait donné pouvoir à Madame HOURTOLOU

Monsieur LE PAVEC avait donné pouvoir à Monsieur GISQUET

Monsieur WINTZENRIETH avait donné pouvoir à Monsieur FAUCHERY

Madame METAYER avait donné pouvoir à Madame DILASSEUR

Monsieur GOUSSEAU avait donné pouvoir à Madame LYNCH

SECRETAIRE DE SEANCE : Monsieur GAMPACKAT

FINANCES

Approbation Budget primitif principal 2026

Monsieur le Maire, après avoir présenté le budget primitif principal 2026, propose au Conseil municipal d'adopter, par chapitre la section de fonctionnement et par chapitre et par opération la section d'investissement du budget primitif principal 2026 de la commune qui s'équilibre tant en dépenses qu'en recettes et qui s'élève à :

- Section de fonctionnement :	11 481 993,91 €
- Section d'investissement :	5 890 167,38 €

Vu le Code général des collectivités territoriales ;

Vu le décret n°2023-624 du 18 juillet 2023 ;

Vu la délibération du 9 avril 2026 par laquelle le Conseil municipal a débattu des orientations budgétaires pour l'exercice 2026 tant en fonctionnement qu'en investissement ;

Vu la note synthétique jointe à la présente ;

Vu la présentation générale du budget (vue d'ensemble) consultable sur l'intranet ;

Vu la présentation la présentation générale du budget lors des Commission Finances du 10 février 2026 et du 9 avril 2026 ;

Le Conseil municipal, après avoir entendu son rapporteur et à l'unanimité,

049_2026_FIN

→ **ADOpte** le budget primitif 2026 par chapitre en section de fonctionnement qui s'élève en dépenses et en recettes à :

- Section de fonctionnement :11 481 993,91 €

Le Conseil procède au vote de la section investissement.

Le Conseil municipal, après avoir entendu son rapporteur et délibéré, à la majorité (3 abstentions : Madame METAYER ayant donné pouvoir à Madame DILASSEUR, Madame DILASSEUR et Madame THOMASSET ; 2 contre : Monsieur GOUSSEAU ayant donné pouvoir à Madame LYNCH et Madame LYNCH),

ADOpte les dépenses hors opérations

Dépenses réelles hors opérations1 752 457,18€

Dépenses d'emprunts : 51 000 €

Dépenses d'ordre :150 000€

Solde reporté :171 953,94 €

Le Conseil municipal, après avoir entendu son rapporteur et délibéré, à la majorité (3 abstentions : Madame METAYER ayant donné pouvoir à Madame DILASSEUR, Madame DILASSEUR et Madame THOMASSET, 2 contre : Monsieur GOUSSEAU ayant donné pouvoir à Madame LYNCH et Madame LYNCH),

ADOpte l'opération suivante :

- N°14 Réfection de l'Eglise de Jouars

Dépenses.....198 928€

→ **ADOpte** l'opération suivante :

- N°18 Opérations Foncières

Dépenses.....100 000 €

→ **ADOpte** l'opération suivante :

- N°21 Réfection des voiries communales

Dépenses.....670 000€

→ **ADOpte** l'opération suivante :

- N°51 Parc de loisirs multi activités

Dépenses.....20 000 €

→ **ADOpte** l'opération suivante :

- N°52 Voies Douces

Dépenses.....124 000 €

→ **ADOpte** l'opération suivante :

- N°54 Aires de Jeux dans les Hameaux

Dépenses.....50 000 €

049_2026_FIN

→ **ADOPTÉ** l'opération suivante :
- N°61 Agrandissement JP 3

Dépenses.....1 375 413,88 €

→ **ADOPTÉ** l'opération suivante :
- N°62 Rénovation mise aux normes Groupe Scolaire

Dépenses.....100 000 €

→ **ADOPTÉ** l'opération suivante :
- N°63 Modernisation Eclairage Public

Dépenses.....75 000 €

→ **ADOPTÉ** l'opération suivante :
- N°64 Cabinet Médical

Dépenses.....80 000 €

→ **ADOPTÉ** l'opération suivante :
- N°65 Halle des Saveurs

Dépenses.....30 000 €

→ **ADOPTÉ** l'opération suivante :
- N°123 Videoprotection

Dépenses.....43 000 €

Le Conseil municipal, à la majorité (3 abstentions : Madame METAYER ayant donné pouvoir à Madame DILASSEUR, Madame DILASSEUR et Madame THOMASSET ; 2 contre : Monsieur GOUSSEAU ayant donné pouvoir à Madame LYNCH et Madame LYNCH),

ADOPTÉ par chapitre et par opération tant en dépenses qu'en recettes la section d'investissement :
- Section d'investissement.....5 890 167,38 €

Fait et délibéré en séance, les Jour, Mois et An susdit
Ont signé au registre, le Maire et le secrétaire de séance.

Le secrétaire de séance



Wulfran GAMPACKAT



Le Maire

Thomas MENGELLE-TOUYA





049_2026_FIN

Acte exécutoire

Mis en ligne le : 29 AVR. 2026

Cette délibération peut faire l'objet d'un recours contentieux devant le tribunal administratif dans un délai de deux mois à compter de l'accomplissement des mesures de publicité et de transmission en Préfecture. Elle peut également faire l'objet d'un recours gracieux adressé à Monsieur le Maire. Cette démarche proroge le délai de recours contentieux qui doit alors être introduit dans les deux mois suivant la réponse.

